

## 1968 : Spectaculaires augmentations du pouvoir d'achat.

Il ne viendrait à l'idée de personne de nier l'aspiration des grévistes de 1968 à un monde affranchi de l'autoritarisme, qu'il soit d'ordre familial, professionnel ou politique.

Toutefois, au mois de mai, ce qui rassemble les ouvriers, les employés, les paysans et les étudiants dans le plus grand mouvement social qu'ait connu la France d'après guerre, c'est l'exigence de pouvoir vivre décemment dans le cadre d'un partage équitable des richesses produites.

### Avant 1968 :

Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), déclassé d'année en année accuse un gros retard sur l'augmentation du coût de la vie.

Avant que les traitements des fonctionnaires ne soient bloqués en 1967, leurs réajustements successifs a minima depuis 1963 aboutissent à un résultat identique.

Les paysans vivent mal de leur travail. La ferme ne fait plus vivre la famille. C'est l'époque de l'exode rural vers les banlieues industrialisées.

La pression fiscale se renforce sur les salaires.

Les étudiants se révoltent contre la diminution du nombre et du taux des bourses d'étude.

Dans les PTT ? La situation est différente de celle d'aujourd'hui. En ces années 60, les dizaines de filiales

satellisées autour de la Poste et d'Orange n'existent pas. La poste, les télécommunications et les

Progressivement, dans tous les secteurs de l'économie, le mécontentement grandit, et en mai ce sont huit



1968 à Nantes - Source : SC 3521 Garnier 12 (3 N°5)

services financiers dépendent du même Ministère des Postes et Télécommunications. Alors que le 5ème plan de développement économique et social (1966/1970) avoue un bénéfice prévisible pour les P et T de 1150 milliards de francs dont 150 en 1968 (1), les revendications du personnel sont repoussées de budget en budget au fil des années.

millions de grévistes qui manifestent, occupent les usines, les ateliers, les bureaux, les facultés pour imposer les négociations qui leur sont refusées depuis dix ans.

### Quels résultats ?

Le « constat de Grenelle » aboutit à une augmentation des salaires de 7% au 1er juin, portée à 10% au 1er octobre. Le taux du SMIG horaire est porté à 3 francs au 1er juin, ce qui augmente

le salaire minimum mensuel jusqu'à 35% à Paris et 37% en province.

Le SMAG, salaire minimum ridiculement bas réservé aux agriculteurs est supprimé ce qui aboutit à une augmentation des rémunérations variant de 55% à 60%.

Dans la Fonction publique, la majoration moyenne des traitements est de 8,50%. La grille hiérarchique est revalorisée de 10 points réels à tous les niveaux. Les petites catégories gagnent 5 points supplémentaires. L'ensemble de ces mesures représente une augmentation moyenne des traitements de 13,17% en année pleine.

Dans les PTT, la prime de résultat d'exploitation passe de 525 à 725 francs, la prime de technicité de 40 à 60 francs par mois, la prime de risque est majorée de 25%, celle de rendement augmente de 50 à 70 francs selon les catégories, le taux horaire du travail de nuit passe de 1 franc à 1,40 franc. La prime de panier est accordée à tous les préposés assurant une tournée unique.

Compte tenu de l'évolution du taux de l'indemnité de résidence, le traitement annuel de base en zone 0 passe de 4957 francs au 31 décembre 1967 à 5151 francs au 1er juin 1968 et à 6318 francs au 1er octobre 1968, soit une augmentation de 25,46%. (2)



1968 à Nantes - Source : SC 3462\_Garnier 2 (2 N°5A)

#### **Pour mémoire :**

En mai juin 1968, un demi million de travailleurs ont rejoint les rangs de la CGT dans la lutte, conscients que le meilleur moyen de préserver et d'avancer vers de nouvelles conquêtes sociales dépend du renforcement de la CGT.

Dans les PTT, 99633 postiers (45,80% des inscrits) ont fait confiance à la CGT lors des élections aux Commission administratives paritaires de mars 1968. Ils ont été parmi les artisans des succès de mai.

La CGT peut légitimement se féliciter d'avoir contribué à l'amélioration des « constats de Grenelle » puis lors des négociations suivantes, dans la Fonction publique d'abord, et enfin dans les PTT, n'en déplaie à la CFDT qui lui reprochait dans son journal « Le Lien Professionnel » de juin 1968 « d'avoir mis en

avant d'abord des revendications que nous appelons alimentaires ».

(1) Le Militant des PTT. nov. déc. 1967. (Rapport d'activité présenté par Georges Frischmann au 20ème congrès de la Fédération Postale CGT des PTT).

(2) Le Militant des PTT. septembre 1968.

L'évolution des traitements, chiffrée en francs, est mentionnée à titre indicatif. Pour une meilleure appréciation des résultats obtenus, il est plus significatif de s'en tenir à l'augmentation en pourcentage. Une conversion en euro n'aurait qu'une valeur très approximative, les prix et les salaires de l'époque n'étant nullement comparables à ceux d'aujourd'hui. (1 franc = 0,156 euro).

Rédigé en collaboration avec le CHS CGT FAPT 44. Mise en page par le bureau de la communication